

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES A LA POPULATION
Services équipement culturel et prestations matériels
Régisseur lumière

Emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux

au plus tard le :
Lundi 17 décembre 2018 inclus
délai de rigueur

MISSIONS DU POSTE

Sous la responsabilité hiérarchique du régisseur général de L'heure bleue, le régisseur lumière aura pour mission d'assurer les régies lumières des spectacles et manifestations programmés à L'heure bleue, à l'Espace culturel René Proby ainsi que sur le territoire martinénois.

Le régisseur lumière conçoit et supervise la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite lumière d'un spectacle ou d'un événement. Il coordonne des solutions techniques liées à sa spécialisation «d'éclairagiste» en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles. Le régisseur lumière travaille lors des spectacles en tant que responsable lumière. Il s'assure de sa bonne diffusion et de ses effets.

MISSIONS DU SERVICE ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET PRESTATIONS MATÉRIELS

Le service a pour missions d'accueillir des manifestations culturelles et festives et d'intervenir sur le territoire martinénois pour des événements nécessitant les compétences des techniciens du spectacle. Il assure également le prêt de matériel son et lumière aux associations martinénoises.

Le planning des manifestations prévues à L'heure bleue et à l'Espace culturel René Proby s'organise sur la base de trois axes prioritaires : la programmation culturelle, les activités municipales en général et les demandes associatives.

ACTIVITÉS

Conduite des études techniques liées à la lumière, préalables à la réalisation d'un spectacle ou d'un événement, et mise en œuvre :

- Analyse des demandes et des besoins des organisateurs et des artistes.
- Traduction de la faisabilité de l'installation électrique en lieu et place.
- Détermination des conditions de mise en œuvre du matériel (projecteurs traditionnels ou automatiques, filtres, volets, câbles, alimentation électrique ...) adaptées au lieu et au type de réalisation en conciliant les impératifs techniques et les objectifs artistiques.
- Suivi des fiches techniques relatives aux divers spectacles.
- Évaluer et proposer sur un mode argumenté des solutions comparées optimisant les moyens humains, économiques, matériels
- Concevoir un plan d'implantation.

La régie lumière des spectacles :

- Garant et maîtrise de la bonne méthodologie en matière d'éclairage à L'heure bleue et à l'Espace culturel René Proby.
- Capacité à définir une scénographie adaptée aux exigences des artistes et organisateurs, en respectant le cadre budgétaire prévu.
- Définition des conditions d'installation du matériel de lumière.
- Participation au montage / démontage du matériel de lumière.
- Activité de régie lumière pendant les spectacles, les manifestations ville, les manifestations associatives.

Planification et organisation des installations lumières nécessaires :

- Prévision et gestion des contraintes techniques liées au dispositif scénique par rapport à l'éclairage.
- Recherche et coordination des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes, et aux fiches techniques des spectacles.
- Préparation du matériel, contrôle de son fonctionnement, réglages du matériel pendant la réalisation et les répétitions éventuelles.
- Lecture ou établissement des plans de feux et fiches techniques en lien avec le matériel lumière
- Mise en œuvre du matériel d'éclairage (projecteurs traditionnels ou automatiques) ou d'alimentation électrique .
- Vérification de la qualité technique, voire artistique, de la lumière et mise en place des réglages nécessaires.
- Mise en conformité du matériel en cas de dysfonctionnement.

Mise en place des différentes configurations techniques de L'heure bleue et de l'Espace culturel René Proby – polyvalence :

- Monter les gradins à L'heure bleue et à l'Espace culturel René Proby, installer la fosse à L'heure bleue, installer et contrôler des praticables, et les différentes scènes.
- Polyvalence technique dans l'installation et les configurations de L'heure bleue et de l'Espace culturel René Proby : installation du mobilier festif (tables, chaises, mange-debout, ...).
- Participer aux réglages lumière, au montage / démontage du cadre de scène, tapis de danse, pendrillons

Encadrement des techniciens intermittents du spectacle :

- Superviser des intermittents, organiser et répartir des tâches, contrôler des installations assurées par leurs soins

Gestion de la sécurité technique du spectacle ou de l'événement

- Alerter la hiérarchie sur les risques techniques particuliers inhérents à une installation ou à un spectacle.
- Vérifier les installations liées à l'éclairage ainsi que leurs conformités

Relations avec le public

- Accueillir, orienter et informer le public en lien avec les autres personnels du lieu
- Veiller au confort d'écoute et de vision du public
- Appliquer des consignes de sécurité et l'évacuation des lieux d'accueil en cas d'urgence à L'heure bleue et à l'Espace culturel René Proby.

Gestion des matériels et des équipements L'heure bleue et Espace culturel René Proby :

- Définir les besoins en matériels ou équipements liés l'éclairage.
- Veiller au stock de consommables nécessaires pour la lumière
- Participer à la maintenance du matériel technique et à la petite maintenance des bâtiments

Pour des raisons organisationnelles et de gestion du temps de travail, l'ensemble des régisseurs du service L'heure bleue / Espace culturel René Proby peuvent être désignés (après validation de la hiérarchie) comme régisseur principal pour des manifestations ayant lieu à L'heure bleue, l'Espace culturel René Proby ou sur le territoire martinérais.

Dans ce cas, lorsque le régisseur lumière est désigné comme « régisseur principal » d'une manifestation, il doit :

- être considéré comme l'interlocuteur référent chargé du suivi de la manifestation, en lien avec l'organisateur
- transmettre les instructions aux régisseurs et intermittents
- coordonner la mise en œuvre technique du spectacle
- assurer le lien avec l'agent de sécurité incendie (SSIAP1)
- avoir une vision globale de la manifestation (accueil public, sécurité, mise à disposition des badges, convention de mise à disposition des locaux, ...)
- faire le lien avec le pôle administratif du service Équipements culturels et Prestations Matériels

COMPÉTENCES

Savoir faire et connaissances :

Le monde du spectacle, les techniques scéniques

Fonctionnement de la collectivité : organisation, missions, circuits et procédures administratives, services municipaux et les partenaires de la ville

Règles de sécurité : électricité, incendie, consignes de sécurité, accroches et levage, règles de travail en hauteur et habilitations

Maîtrise des savoirs techniques en électricité et électrotechnique, électronique

Connaissance indispensable des pupitres lumières : GRAND MA LIGHT 2 et MENTOR (ADB)

Bonne maîtrise des outils informatiques : Open Office (Writer, Calc), internet, Corel Designer,

Savoir chercher l'information et la mettre en application

Savoir identifier les différentes composantes d'un problème en vue de la recherche de solutions

Savoir être :

Être autonome, ponctuel, rigoureux et méthodique

Établir une relation de confiance avec ses interlocuteurs

Esprit d'équipe et qualités relationnelles

Être disponible dans les périodes de pointe

Anticiper, prendre les initiatives et réagir dans la gestion des accueils

Sens du service public, de l'accueil, éthique professionnelle, respect des obligations de discrétion et de confidentialité

Adaptabilité au changement en terme de moyens, de fonctionnement, et d'équipe

Contraintes particulières

Exigences requises : Permis B / Habilitation électrique

Formation appréciée : Accrochage et levage / Autorisation de conduite d'une nacelle type 1A

Rythme de travail soutenu : le travail doit être effectué rapidement pour s'adapter aux rythmes de la réalisation.

L'emploi requiert une forte autonomie dans la conduite des activités et induit une importante responsabilité dans l'estimation des risques afin de garantir la sécurité maximum des activités.

Contraintes horaires :

L'agent peut être amené à travailler les soirs, les week-end et jours fériés et en fonction des horaires des spectacles.

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + CV obligatoire), (sous couvert de leur Chef de Service pour les candidatures internes), à Monsieur Le Maire - Direction Générale - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences :

Le Directeur Général des Services,

